

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 décembre 2008, à 18h30 à RIVEL

PRESENTS : MMES LEMINEZ, CABANIE, CALVET, ROUSE, FONTANEAU, FERRIE, RIGAUD, BACHERE O., CAMPAGNE, RAMIREZ, MRS SALVAT, CLERGUE, LEFEBVRE, BAUZOU, GAUVRIT, GUILHAMAT, JOULIA, BACAVE, MONTORO, LAFFONT, BOUDLET, COLOMER, PIC, CARBONNEL, BACHERE Y., ETTORI, BENEDET, TORRES, COEFFARD.

Monsieur le Président accueille l'assemblée et nomme un secrétaire de séance : Paul COEFFARD.

Après lecture du compte rendu de la précédente assemblée, Monsieur le Président donne l'ordre du jour.

1) Restaurant Scolaire

Monsieur le Président rappelle que les travaux engagés par le Département, pour la construction de la cantine s'achèvent. Une fois terminée et équipée, elle sera mise à la disposition de la Communauté de Communes.

Dans un premier temps le personnel actuel sera renforcé d'un demi poste de cuisinier et d'un demi-poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe (ce dernier étant mis à disposition gracieusement par le Conseil Général de l'Aude pour les enfants du collège).

Monsieur le Président indique donc que Philippe GERARD, Chef cuisinier, Muriel NOY et Sonia BONREPAUX continueront à exercer à leur poste et le demi-poste de cuisinier supplémentaire sera occupé par Richard GRASSAUD, déjà bien connu des habitués de la cantine.

Monsieur le Président rappelle que cette cantine scolaire continuera d'accueillir les enfants du collège qui restent prioritaires. Elle accueillera également les enfants de l'Ecole Primaire de la commune de Chalabre ainsi que ceux de l'Ecole Maternelle de cette même commune. Par ailleurs la préparation des repas continuera à se faire pour l'Ecole Primaire de la commune de PUIVERT, pour les enfants de la crèche ainsi que pour ceux de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH).

Concernant le Foyer-Restaurant, il continuera également de fonctionner avec la possibilité de portage de repas à domicile. Dans un premier temps ce portage se fera sur la commune de Chalabre uniquement. Un service de portage de repas sur l'ensemble du territoire est actuellement à l'étude et devrait voir le jour courant du deuxième semestre 2009, en partenariat avec La Poste.

Monsieur le Président précise que concernant la tarification de cette cantine, et étant donné l'évolution du coût de la vie, la Communauté de Communes du Chalabrais se retrouve dans la nécessité de réévaluer ses tarifs qui sont des tarifs de demi-pension.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2009, la Communauté de Communes du Chalabrais propose les nouveaux tarifs suivants :

| | |
|------------------------|--------|
| - Elèves du collège | 3.10 € |
| - Surveillants | 3.10 € |
| - Professeurs | 5.00 € |
| - Enfants de la crèche | 2.80 € |

- Foyer d'Education Populaire (pour l'ALSH) 3.10 €
- Ecole Primaire de Chalabre 8.95 €
- Ecole Primaire de Puivert 4.61 €
- Foyer-Restaurant 5.00 €

Monsieur le Président indique que ces tarifs ont été fixé en fonction du coût réel calculé pour chaque catégorie.

Pour ce qui est des collégiens, il semble nécessaire de se conformer à ce qui se passe dans les autres établissements , à savoir, facturer au forfait d'où la nécessité de modifier la régie de recette.

Monsieur le Président demande donc de délibérer pour la création du poste supplémentaire de cuisinier (modification du tableau des effectifs) ainsi que pour la nouvelle tarification avec la modification de la régie de recettes.

VOTE POUR : 19
CONTRE : 5
ABSTENTION : 5

2) Déchetterie (création du poste)

Monsieur le Président rappelle que lors de la dernière réunion des maires il avait informé qu'un appel à candidature avait été lancé afin de recruter une personne pour gérer cette déchetterie. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 31 décembre 2008.

Monsieur le Président précise qu'afin de pouvoir nommer la personne dès le 1^{er} février, il est nécessaire de créer le poste et de modifier ainsi le tableau des effectifs de la collectivité.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3) Convention SYDOM

Monsieur le Président indique que le comité syndical du SYDOM du 10 décembre 2008 a délibéré sur les nouveaux tarifs pour l'année 2009. Le coût de transport et de traitement de la tonne d'OM et d'encombrants passe donc de 148 € à 156 €.

Il est rappelé également qu'une maîtrise des coûts passera par une incitation au tri, une réorganisation des collectes et une information régulière.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes du Chalabrais doit se prononcer sur la nouvelle convention fixant ces nouveaux tarifs afin que le SYDOM continue d'assurer le transport et le traitement des déchets.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4) Demande de subventions 2009

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais est signataire depuis plusieurs années d'un contrat de développement avec le Conseil Général de l'Aude. Ce contrat permet de définir des aides en direction d'associations, de collectivités, et de privés.

Pour l'année 2009, 11 fiches actions seront déposées.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir accepter ces propositions (qui sont jointes en annexe sous forme de tableau)

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5) Agent bénéficiant d'une mise à la retraite pour invalidité (information et délibération sur l'avance de rémunération)

Monsieur le Président annonce que suite aux divers problèmes de santé de Joël RONCALLI, celui-ci a fait une demande de mise à la retraite pour invalidité qui est passée en commission de réforme fin novembre et elle a été validée. Ainsi Joël RONCALLI ne fait plus partie des effectifs de la collectivité depuis le 30 novembre 2008.

Toute fois, la mise en place du versement de sa pension d'invalidité devant prendre quelques mois, la collectivité est tenue de lui maintenir une rémunération en attendant.

Monsieur le Président précise qu'il a été déterminé en réunion de bureau que le maintien d'une rémunération nette mensuelle de 1000.00 € lui permettrait de continuer à subvenir à ses besoins dans l'attente du versement de sa pension.

Cependant cette rémunération est une avance, que Monsieur RONCALLI s'est engagé à nous rembourser dès le virement de sa pension qui sera à effet rétroactif au 1^{er} décembre 2008 (lettre signée).

Monsieur le Président indique qu'il faut prendre une délibération afin que la collectivité puisse lui verser cette somme avant la fin de l'année pour le 1^{er} mois.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

D'autre part, Monsieur le Président rappelle que c'est Monsieur Gil AZAM qui assure depuis 2003 les remplacements de Monsieur RONCALLI ; celui-ci sera donc nommé sur ce poste à compter du 1^{er} janvier 2009 et le Conseil Communautaire doit également délibérer pour la modification du tableau des effectifs.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6) Questions diverses

Monsieur le Président fait lecture de la réponse faite par Monsieur le Préfet concernant l'acheminement des passeports qui avait été soulevé par Madame LEMINEZ lors d'un précédent Conseil Communautaire.

Monsieur le Président fait également part d'un autre courrier du Préfet concernant l'installation du photovoltaïque, notamment le recensement des zones qui pourraient accueillir de tels équipements.

Monsieur le Président propose d'écouter l'intervention de Monsieur FRANZONNE concernant la problématique sur les services médicaux, notamment les médecins généralistes.

En effet depuis le départ du Docteur CROESI, les médecins ont une surcharge de travail difficile à assumer. Depuis plusieurs mois, diverses annonces pour l'accueil

d'un nouveau médecin n'ont eu aucune réponse. Il est proposé d'étudier la possibilité d'aménager un bâtiment où serait regroupé l'ensemble des professionnels des services de santé, projet qui pourrait peut-être répondre à la problématique d'accueil et d'installation de ces professionnels.

Il est décidé de créer une commission pour travailler sur ce dossier, celle-ci sera composée, sous la responsabilité du président de la Communauté de Communes du Chalabrais Jean-Pierre SALVAT, de Messieurs GAUVRIT, BACAVE, ETTORI, BACHERE, auxquels seront associés les professionnels représentés par Monsieur FRANZONNE et le Conseiller Général.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20H.